

Arrondissement de Forcalquier

**MAIRIE DE**



**QUINSON**

Téléphone : 04.92.74.40.25

Email : mairie@quinson.fr

SB

## ARRETE MUNICIPAL

**OBJET : mise à jour des annexes du Plan Local d'Urbanisme de Quinson par annexion de la servitude d'utilité publique du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine**

**Le Maire de la commune de Quinson,**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-60 et R-153-18 ;

**Vu** la délibération N°02061901 du conseil municipal en date du 4 juin 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Quinson ;

**Vu** l'accord du Préfet de Région sur le projet de PVAP daté du 4 mars 2020 ;

**Vu** la délibération N°02032001 du conseil municipal en date du 10 mars 2020 approuvant le Plan de Valorisation de l'Architecture du Patrimoine de la commune de Quinson ;

**Considérant** que le PVAP a le caractère d'une servitude d'utilité publique AC4bis et qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour des annexes du PLU ;

### ARRETE

**Article 1er** : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Quinson est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, la ZPPAUP dans la pièce n°4.1.2 est supprimée, et les annexes générales du PLU sont complétées par les quatre documents du PVAP : le rapport de présentation, le règlement, le plan d'ensemble et le plan loupe village.

**Article 2** : Conformément aux dispositions de l'article R.153-18, le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

**Article 3** : Le présent arrêté ainsi que les pièces annexées au PLU seront transmis à Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et communiqués à la Direction Départementale des Finances Publiques.

Fait à Quinson, le 28 octobre 2020

Le Maire  
**Jacques ESPITALIER**

